

Edité le : 13/06/2026

Rapport d'analyse

Page 1 / 2

MAIRIE DE BRISSAC

HÔTEL DE VILLE  
34190 BRISSAC

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (\*\*).

<b>Identification dossier :</b>	LSE26-79608	<b>Analyse demandée par :</b>	ARS DD DE L'HERAULT
<b>Identification échantillon :</b>	<b>LSE2606-14154-1</b>		
<b>Nature:</b>	Eau de baignade naturelle		
<b>Point de Surveillance :</b>	HERAULT-ST ETIENNE D'ISSENSAC	<b>Code PSV :</b>	EB00003499
<b>Localisation exacte :</b>	COURS D EAU		
<b>Dept et commune :</b>	<b>34 BRISSAC</b>		
<b>Coordonnées GPS du point (x,y)</b>	<b>X : 43,8427149000</b>	<b>Y : 3,6958220300</b>	
<b>Type d'eau :</b>	EB - EAU DE BAINADE		
<b>Type de visite :</b>	AU_BAI	<b>Type Analyse :</b>	BDBB
<b>Nom de l'exploitant :</b>	MAIRIE DE BRISSAC HÔTEL DE VILLE 34190 BRISSAC	<b>Motif du prélèvement :</b>	CS
<b>Nom de l'installation :</b>	HERAULT-ST ETIENNE D'ISSENSAC	<b>Type :</b>	RIV
<b>Prélèvement :</b>	Prélevé le 11/06/2026 à 14h48	Réception au laboratoire le 11/06/2026 à 17h14	<b>Code :</b> 003052
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CALMETTES Jessica - LSEHL		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-521 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de loisirs		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
<b>Observations sur le terrain</b>								
Nébulosité	SOLEIL	-	Observation visuelle					
Déchets dans l'eau	ABSENCE	-	Description					
Présence d'animaux	ABSENCE	-	Description					
Irisations sur l'eau (huiles minérales)	ABSENCE	-	Observation visuelle			absence		
Changement anormal de coloration de l'eau	CONFORME	-	Observation visuelle			conforme		

.../...

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité
Déchets sur la plage	NON	-	Observation visuelle				
Fréquentation lors du prélèvement	NULLE	-	Observation visuelle				
Affichage sur site	ABSENCE	-	Observation visuelle				
Affichage des profils baignades	ABSENCE	-	Observation visuelle				
Bloom algal	N.M.	-	Observation visuelle				
<b>Mesures sur le terrain</b>							
Température de l'eau	19.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0		#
Température de l'air extérieur	29.4	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne	-10		
<b>Analyses microbiologiques</b>							
Escherichia coli (eau de baignade) (**)	<15	NPP/100 ml	Microplaques, incubation à 44°C, détermin. du NPP	NF EN ISO 9308-3		1800	#
Entérocoques intestinaux (eau de baignade) (**)	347	NPP/100 ml	Microplaques, incubation à 44°C, détermin. du NPP	NF EN ISO 7899-1		660	#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

N.M. = Non Mesuré

11BDBB> ANALYSE (BDBB) Baignade en eau douce (ARS11-2022)

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Jean-christophe D'OLIVEIRA  
Directeur Qualité

